“Sales blancs, on va violer vos femmes et venir vous coloniser…” : lors de la Fête des voisins à Tarbes (65), une bande tente de s’incruster à un barbecue et sème la terreur en agressant des habitants

29/05/2025 à 18h53



La soirée se voulait conviviale, elle a viré au cauchemar. Le 25 mai, plusieurs habitants d’une résidence tarbaise se sont réunis autour d’un barbecue, organisé dans la cour de leur immeuble, pour célébrer la fête des voisins. Quand, à peine le repas terminé, une bande de 5 individus, qui passaient dans la rue, a voulu s’incruster à la soirée (…) Trois jeunes hommes âgés d’une vingtaine d’années ont été jugés, ce 28 mai (…)

La magistrate de faire lecture des propos lancés par le prévenu: “Sales blancs, on va venir vous coloniser et violer vos femmes.” Interrogé, l’intéressé, originaire de Mayotte, a indiqué au tribunal qu’il avait tellement bu qu’il ne se souvenait de rien. Une version également avancée par “l’évadé”, maintenu en détention provisoire depuis les faits.

“Mais pourquoi être allés chez ces gens pour les agresser ainsi gratuitement?”, a questionné la juge.

Le troisième homme, qui a reconnu avoir porté des coups à un habitant de la résidence, a assuré qu’il a été provoqué par le groupe de voisins. Une version contredite à la barre par le jeune homme victime, et sa petite amie. “Ils sont venus nous demander une cigarette. Ça se voyait qu’ils avaient bu ou pris quelque chose.”

Le ministère public a sollicité des peines exemplaires, notamment pour deux des prévenus, connus pour des faits de violences.

“L’évadé” a été sanctionné par 12 mois de prison ferme. Les deux autres prévenus ont écopé de peines allant de 8 mois d’emprisonnement avec sursis à 6 mois fermes, aménageables en détention à domicile sous surveillance électronique.

La Nouvelle République des Pyrénées

Aucune précision sur le motif raciste retenu ou non

Dans un article du 27 mai :

« Les trois comparses âgés d’une vingtaine d’années ont été placés en garde à vue pour “violences volontaires en réunion avec outrage et menace de mort à personne dépositaire de l’autorité publique”. »

La Nouvelle République des Pyrénées